



A

Monsieur le Président du gouvernement  
Madame et Messieurs les Présidents des Assemblées de Province  
Mesdames et Messieurs les Maires des communes  
Monsieur le Vice-recteur  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements publics et hospitaliers

**Objet : Préavis de grève générale illimitée dans la Fonction publique**

Monsieur le Président du gouvernement,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 85-1181 du 13 novembre 1985 applicable aux personnels de la fonction publique, les organisations syndicales (LA FEDE – COGETRA NC – CSTNC – SOENC FP – UT CFE-CGC NC) déposent un préavis de grève générale illimitée dans toute la fonction publique qui prendra effet le **lundi 3 juillet 2023 à partir de 00h00**.

Pour les personnels soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval du lundi 3 juillet 2023

Ce préavis concerne tous les agents titulaires et contractuels de la fonction publique.

En dépit des multiples grèves, courriers et réunions depuis août 2022, sollicitant une revalorisation de la valeur du point à hauteur de 3,5 %, la situation ne s'est guère améliorée. Pourtant les organisations syndicales ont été plus que constructives et consensuelles en proposant une augmentation des 3,5 % étalée sur 2023 et 2024.

La proposition du gouvernement de 1% de revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec la contrepartie du jour de carence n'est pas acceptable !

De 2017 à 2023, on constate en NC, une inflation de 10.5%, une revalorisation du SMG de 7.26% (153 681 Cfp à 165 032 Cfp), une revalorisation du point CAFAT de 7.29% ainsi que des négociations dans le secteur privé. Un certain nombre d'acteurs de notre pays ont pris conscience de l'impact de l'inflation sur la population en engageant les mesures précitées, seuls les agents publics, fonctionnaires, agents contractuels ou retraités de la Fonction Publique de NC sont laissés pour compte.

Alors que l'inflation est la même en métropole, voire inférieure à celle de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement national a décidé de revaloriser ses agents à hauteur de + 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, suivie d'une nouvelle revalorisation de +1,5 % prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023, puis une augmentation de 5 points d'indice sur toutes les grilles salariales au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces revalorisations sont au moins la preuve de la prise en compte des agents des fonctions publiques et de la nécessité d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Force est de constater qu'en Nouvelle-Calédonie, il n'en est rien. 1% d'augmentation avec la contrepartie du jour de carence sonne comme une preuve de mépris vis-à-vis des agents de la FPNC.

L'intersyndicale revendique la revalorisation de 3,5 % du point d'indice étalée sur les années 2023 et 2024.

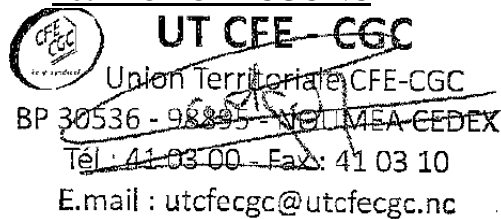
Elle appelle l'ensemble des agents titulaires et contractuels de la fonction publique à se mobiliser et à manifester sa volonté forte d'une revalorisation des salaires afin de contrebalancer les augmentations des prix qui amputent un peu plus chaque jour son pouvoir d'achat.

Veillez agréer Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

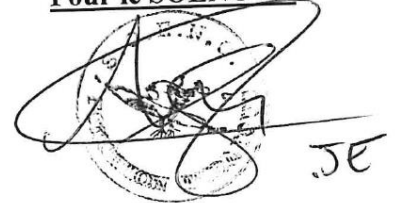
Pour la Fédé



Pour l'UT CFE-CGC NC



Pour le SOENC-FP



Pour la CSTNC



Pour la COGETRA



Copie : Monsieur le Haut-commissaire  
Toute presse